Paris, le 31 mars 2017

Madame, Monsieur,
Candidat(e) à l'élection présidentielle 2017,

Réf *: 17MHC03028*
Objet *:* Courrier envoyé aux candidats à l'élection présidentielle 2017

Le numérique est aujourd'hui au cœur de notre société et s'appuie sur différents secteurs de la société. Il peut être porteur de croissance nouvelle et transforme tous les secteurs d'activité, les entreprises et services publics et la vie quotidienne de chacun. La création de valeur s'appuie sur l'innovation et les usages au cœur de l'écosystème numérique. L'écosystème numérique, dont les start-up sont un des éléments emblématiques, est particulièrement développé dans notre pays.
Le développement de la valeur suppose des règles et dispositifs favorisant le développement de cet écosystème et de nombreuses initiatives de la part des pouvoirs publics ont pu y contribuer. Mais rien ne pourra réussir durablement sans une démarche d'inclusion de l'ensemble de la société, sans de grandes entreprises nationales et européennes avec de vraies capacités d'investissement et d'entrainement, sans partage de la valeur pour l'ensemble de la société et avec des politiques publiques adaptées.
La présence de grands opérateurs d'infrastructures et de services est un élément déterminant de contributions à la chaine de valeur. La mise en place d'une réglementation s'appuyant sur la seule concurrence déterminée sur des bases nationales a conduit à un émiettement des opérateurs limitant par là même leurs capacités d'investissements.

Or aujourd'hui la captation de la valeur s'opère au bénéfice principal des GAFAM et NATU qui utilisent les infrastructures publiques et privées contournent les réglementations fiscales et la protection des données privées.

Secteur stratégique et sensible, notamment sur le plan social, les télécommunications (*notamment par la gestion des fréquences*) ont la particularité d'appartenir en grande partie à l'État qui donne par délégation dans la téléphonie, fixe ou mobile, des mandats de gestion à des opérateurs privés, et a privatisé l'opérateur historique dont il détient toujours une part significative.

Nous constatons aujourd'hui que l'approche réglementaire et les politiques publiques se construisent sur des seuls critères d'exacerbation de la concurrence au niveau national l'ARCEP et l'autorité de la concurrence y jouant un rôle clé.

L'arrivée d'un quatrième opérateur convergent dans la téléphonie mobile qui a entrainé une guerre des prix avec un effet dévastateur sur les marges et les capacités d'investissement des opérateurs dont les crises sociales chez France Télécom, aujourd'hui Orange, puis SFR et chez les sous-traitants ont été mises en lumière.

Force est de constater au-delà du seul coût social et humain que cette opération s'est traduite par une perte de recettes fiscales pour l'Etat (*via la TVA*).

Les réponses apportées à cet état de fait ont été la mise en place d'une sur-fiscalité

F3C CFDT 47-49 avenue Simon Bolivar 75950 PARIS Cedex 19
Tél. : +33(0)1 56 41 54 00 - fax : +33(0)1 56 41 54 00 - email : f3c@f3c.cfdt.fr

spécifique de 3 milliards qui aggrave les difficultés du secteur des télécommunications.

La présence de l'Etat à hauteur de 23 % au capital de l'entreprise Orange, de même que l'existence d'un actionnariat salarié à plus de 5 % (*les salariés et anciens salariés détiennent 8,4% des droits de vote à l'Assemblée Générale du Groupe*), constitue un rempart anti OPA hostile. Toutefois il nous semble que cette présence doit avoir pour objectif de renforcer les capacités d'investissement et la valeur de l'entreprise, plutôt que le seul rendement de l'action.

Enfin nous tenons à vous souligner les interrogations de la situation des près de 50 000 fonctionnaires toujours en activité chez Orange dont la situation pourrait être réexaminée en fin 2018.

Dans ce contexte et en raison de ces préoccupations communes à tous les salariés d'Orange, la CFDT et l'UNSA Orange s'adressent ensemble à vous et souhaitent que vous puissiez, en tant que candidat(e)s à la Présidence de la République répondre aux questions suivantes :

- Le choix fait par l'État français de quatre opérateurs sur le marché de la téléphonie mobile a entraîné certes une forte chute des prix mais également à une hyper-concurrence facteur de déstabilisation des entreprises (*Orange puis SFR*) et d'une très grave dégradation des conditions de travail (*multi plans sociaux chez les différents opérateurs*) : êtes-vous favorable à une consolidation nationale et européenne ou au maintien du dogme de quatre opérateurs ?

- Vous engagez-vous à maintenir la participation directe ou indirecte de l'Etat français à hauteur de 23% pour conforter l'opérateur Orange comme acteur européen et international des Télécommunications ?

- La loi de privatisation de France Télécom garantissait le maintien du statut de fonctionnaires aux personnels en bénéficiant (*à peu près la moitié de l'effectif aujourd'hui*) jusqu'au 31/12/2018. Envisagerez-vous un renouvellement du cadre législatif après cette date ? Quels engagements et garanties allez-vous prendre et donner concernant le statut de ces fonctionnaires ?

Comment comptez-vous rééquilibrer intérêts à court terme des consommateurs, investissements d'avenir sur les technologies de demain (*5G, intelligence artificielle, …*) et aménagement numérique des territoires ?

- Quelles sont les mesures que vous envisagez sur un plan national et européen pour faire reculer le dumping social et l'équité fiscale dans le secteur du numérique face à la captation de la valeur par certains acteurs de l'internet, les GAFAM et les NATU, et à leur absence de contribution collective sur un plan social et sur un plan fiscal?

- Comptez-vous relancer l'activité du comité de filière numérique qui rassemblait représentants des salariés et des employeurs du numérique par-delà les filières traditionnelles (*réseaux, services, donneurs d'ordre et sous-traitants, …*), experts et

COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

représentants de l'Etat. Il permettait d'échanger et préparer l'avenir du secteur et a été mis en sommeil ?

En vous remerciant à l'avance de l'intérêt que vous porterez à notre courrier commun et nous restons à votre entière dispositions pour tous renseignements complémentaires.

Veuillez agrée, Madame, Monsieur, l'expression de notre sincères salutations.

Daniel GUILLOT Elu cadre au Conseil d'Administration d'ORANGE.	**Laurent RICHE** Délégué Syndical Central CFDT à Orange	**Pierre VARS** Secrétaire Général UNSA Orange

F3C CFDT 47-49 avenue Simon Bolivar 75950 PARIS Cedex 19
Tél. : +33(0)1 56 41 54 00 - fax : +33(0)1 56 41 54 00 - email : f3c@f3c.cfdt.fr